



AA302

PERFECTIONNEMENT

2 jours 14 heures

1 490 €

Déjeuners offerts
Exonérés de TVA

Maîtriser l'assurance des maîtres d'œuvre en responsabilité civile professionnelle et décennale

COMPÉTENCES VISÉES

- Gérer et indemniser des sinistres complexes.

PROGRAMME

A. PRÉSENTATION DE LA FAMILLE DES MAÎTRES D'ŒUVRE : ARCHITECTES, BUREAU D'ÉTUDES, INGÉNIEUR-CONSEILS

1. Missions

- missions d'ingénierie : définitions dans la loi MOP Maîtrise d'Ouvrage Publique
- mission de l'architecte : le titre d'architecte est protégé par la loi du 3 janvier 1977
- focus sur les missions d'études sol
- coordonnateur SPS
- immixion du maître d'ouvrage dans la maîtrise d'œuvre

2. Responsabilités et obligations

- responsabilité délictuelle et quasi-délictuelle
- responsabilité contractuelle
- notamment : l'architecte est soumis à une obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle dont décennale (dont l'attestation devra être jointe obligatoirement au contrat d'architecte). Le défaut de production de l'attestation d'assurance lors de la signature du contrat est passible de sanctions pénales (articles 16 et 20 de la loi sur l'architecture)

B. GARANTIES DES CONTRATS RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET DÉCENNALE DES MAÎTRES D'ŒUVRE

- Étendue des garanties
- Exclusions traditionnelles du marché
- Articulation de la RC professionnelle avec la responsabilité civile décennale

C. GESTION DES SINISTRES

- Nécessité de se référer au contractuel
- Application de la RC décennale et de la RC professionnelle

PUBLIC

- Assureurs
- Intermédiaires
- Responsables administratifs d'une société de maîtrise d'ouvrage

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes. AA041 - AA063

POINTS FORTS

Présentation des textes réglementaires et illustration de leur portée par des exemples. Pour expliciter la portée des garanties et des exclusions, présentation de réclamations garanties ou exclues. Cas pratiques faisant jouer les garanties y compris par recours.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance construction, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2021

Dates disponibles sur le site www.ifpass.fr

Session(s) continue(s)

Disponible en régions sur demande

MÉTIER(S) VISÉ(S)

04A - Évaluation des risques, contrôle technique, prévention, 04B - Expertise salariée, 05A - Souscription des risques non standard, 05G - Gestion et indemnisation des sinistres complexes ou contentieux

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation